

## LES MADONES

DE DARMSTADT ET DE DRESDE

Paris, le 6 novembre 1871.



Mon cher Directeur, vous avez publié dans la *Gazette* un article à l'occasion de la découverte à Darmstadt d'un second exemplaire de la célèbre *Madone* d'Holbein, conservée dans la galerie de Dresde.

Je crois que ceux de vos lecteurs qui ont gardé le souvenir de l'Holbein de Dresde et de la découverte de celui de Darmstadt vous sauront gré de les tenir au courant d'une question qui, grâce au caractère de nos ci-devant amis, a pris des proportions invraisemblables et est traitée par eux avec une animosité et en même temps un pédantisme un peu burlesques.

Mon frère m'ayant adressé plusieurs documents qui se rattachent à la dispute et une lettre qui me semble éclairer la question, je m'empresse de mettre tout cela à votre disposition pour y choisir ce qui vous semblera de nature à intéresser les amis des arts en France.

Agréez, etc.

HENRI LEHMANN,  
Membre de l'Institut.

Londres, 26 septembre 1871.

... Tu veux savoir où en est à Dresde la « question » des deux Madones d'Holbein. C'est là un chapitre peu édifiant. Il y règne une surexcitation extrême. Treize « messieurs sans mandat » se sont constitués en tribunal, et ont, sans autre forme de procès, condamné à mort une Vierge, qui tient à cœur aux habitants de Dresde et à bien d'autres. Voici le texte du décret de ces messieurs :

Les soussignés sont convenus d'exprimer leur conviction comme suit :

4° L'exemplaire de Darmstadt de la *Madone* d'Holbein est *indubitablement* l'original de la main de Hans Holbein le jeune.